

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°128 - DÉCEMBRE 2020



ÉDITO



TENIR COMPTE DE L'EFFET PAILLON

Il est indéniable que cette année inédite a eu des conséquences sur notre société. De facto, sur l'école, les élèves, les professionnel-le-s, les parents et l'institution elle-même. Ces événements ont aussi fait naître dans l'école vaudoise des champs de tension entre des questions sanitaires et pédagogiques, mais également entre un accompagnement individuel d'élèves et celui du collectif-classe.

La crise sanitaire a provoqué plusieurs bouleversements dans notre pays: au niveau social, car les interactions avec les autres ont fortement diminué; au niveau économique, car le semi-confinement et l'obligation de fermer certains établissements ont plongé un grand nombre d'entreprises et d'indépendant-e-s dans une situation de précarité; au niveau culturel, car la fermeture des salles de spectacles et de cinéma ont donné un coup d'arrêt au ressourcement de nombreux citoyen-ne-s; au niveau sanitaire, car le personnel de la santé – déjà fortement sollicité en temps ordinaire – a été constamment mis sous pression depuis le mois de mars sans qu'il puisse véritablement reprendre des forces avant la

vague suivante; au niveau personnel, car de nombreuses personnes ont hélas perdu un-e proche; au niveau psychologique, car cette situation inédite en Suisse en a plongé plus d'un dans des situations de fragilité...

L'école, avec ses actrices et ses acteurs, n'a malheureusement pas échappé à ces bouleversements. Presque chaque mois, une nouvelle étude montre les conséquences que le semi-confinement et «l'enseignement à distance» ont occasionnées sur les élèves. De plus, l'état de fatigue généralisé qu'engendre cette crise sanitaire se fait également ressentir sur le personnel enseignant.

Malgré le considérable investissement de chacune et chacun, les effets se manifesteront certainement sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Inévitablement, l'année 2020 aura des conséquences pédagogiques et psychosociales sur les élèves.

Les responsables de formation doivent prendre conscience de ces éléments afin de ne pas péjorer davantage le futur des élèves et des professionnel-le-s qui les entourent. En effet, les mesures sanitaires à suivre – pour des raisons totalement légitimes – freinent les apprentissages. Le port du masque en continu par l'enseignant-e face à des élèves allophones ou malentendants ou encore des élèves du cycle 1 entrave le processus ordinaire des apprentissages. De plus, avec l'absence des élèves en quarantaine et leur mise à niveau indispensable, le rythme ordinaire des cours est également entravé. À cela s'ajoutent les difficultés pour l'accompagnement des élèves qui ont décroché suite au semi-confinement.

En outre, la volonté de continuer le programme comme si on vivait une année «aussi ordinaire que possible» pourrait mettre les enseignant-e-s dans une situation plus que délicate: avancer coûte que coûte pour amener des élèves à la fin du programme ou amener tous les élèves à un certain niveau sans en mettre de côté.

Ainsi, afin de limiter le plus possible les répercussions de cette année, le Département devra tenir compte de ces éléments et proposer des moyens supplémentaires pour aider tous les élèves sans surcharger un personnel qui s'est immensément investi durant ces derniers mois.

Gregory Durand, président SPV, 9.12.20



LA SANTÉ À L'ÉCOLE... ON EN PARLE ?

Le comité de l'AVEP1 a décidé de traiter la question de la santé à l'école en raison d'un grand nombre de questions de membres. Il a donc profité de l'occasion de son assemblée générale pour un moment de questions-réponses avec des professionnelles de ce secteur. En voici quelques extraits.

Les questions sur la thématique du médical en lien avec l'école sont récurrentes. Si parfois une réponse simple et claire peut être donnée, c'est cependant souvent d'une explication plus développée que le corps enseignant a besoin pour saisir les enjeux d'un trouble de la santé d'un-e élève qu'il rencontre dans son métier.

Ne maîtrisant pas ce domaine bien spécifique, le comité de l'AVEP1 a décidé d'inviter des experts afin d'en discuter lors de son assemblée générale du 30 septembre 2020. Ce sont Mmes Monique Archambault, responsable a.i. de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), Mary-Claude Martin, cheffe de projet premiers secours et la Dre Isabelle Rappaz Gervais, médecin scolaire et spécialiste en pédiatrie qui sont venues échanger sur ce vaste et complexe sujet.

Voici une synthèse sous forme d'interview de ce riche et intéressant moment.

Est-ce que le rendez-vous médical préscolaire des 4 ans est obligatoire ?

En Suisse, les examens de dépistage pédiatriques ne sont pas obligatoires. Les parents sont invités à le faire lors de l'inscription de l'enfant à l'école.

Qu'est-ce qui va être examiné lors de ce rendez-vous ?

La consultation complète dure environ 50 minutes. Cet examen préventif comprend les éléments suivants:

- Comportement de l'enfant: au cabinet, séparation avec un parent, attitude avec les autres enfants, intégration dans son mode de garde, sommeil...;
- Développement psychomoteur: motricité et agilité, propreté, graphisme...;
- Langage;
- Contrôle de la vision et de l'audition;
- Examen physique complet;
- Mise à jour des vaccinations.

Le médecin remplit avec les parents le bilan qui sera transmis (avec leur accord) à l'infirmier-ère et au médecin scolaire. Les médecins traitants des enfants demandent généralement une consultation supplémentaire lorsqu'il apparaît, lors de cet examen, que l'enfant présente un trouble du développement. Les parents n'ont pas d'obligation à venir à cette seconde consultation.

Est-ce que ce bilan peut être transmis aux enseignants ?

Les infirmier-ère-s scolaires, en accord avec les parents, ne transmettent que les informations pertinentes pour l'école.

Un-e enseignant-e ne peut pas être accusé d'avoir mal effectué un geste, sauf s'il-elle avait l'attention de nuire bien évidemment.

Que se passe-t-il lorsque l'élève a des besoins particuliers ?

Pour ces élèves, un document de besoins en santé particuliers (BSP) sera établi, lors de l'entrée à l'école, par l'infirmier-ère scolaire, en concertation avec les parents, le médecin scolaire et la direction de l'établissement. Il peut être fait appel à d'autres médecins, selon les situations.

Ce document permet de définir le rôle des professionnel-le-s impliqués dans l'accompagnement de l'élève.

L'infirmier-ère scolaire transmet le document « besoins de santé particuliers » à la direction, aux enseignant-e-s de l'élève et aux collaborateur-trices de l'école concernés.

Quels sont les objectifs principaux d'un BSP ?

Pour rappel, le besoin de santé particulier (BSP) a pour but de contribuer à l'intégration scolaire et sociale des élèves porteurs d'une maladie chronique ou d'une incapacité physique, et d'anticiper les situations d'urgence. Il est en effet du ressort de l'infirmier-ère scolaire de gérer le processus selon les objectifs suivants:

- Recenser les besoins de santé et d'intégration de l'élève pour sa scolarité;
- Identifier les soins, traitements et mesures d'accompagnement nécessaires à l'élève pour favoriser sa qualité de vie à l'école;
- Définir les rôles de chacun des acteurs impliqués;
- Favoriser la cohérence et la coordination des mesures définies pour répondre aux besoins de santé.

Quel est le rôle de l'enseignant-e lors d'un BSP ?

- Appliquer les mesures décrites dans le document;
- Participer aux réunions de coordination si cela est jugé nécessaire par la direction;
- Informer les parents et/ou l'élève ainsi que l'infirmier-ère scolaire des sorties et camps prévus, dans un délai qui permette d'anticiper et de préparer l'activité extra-scolaire.

Est-ce qu'un membre du corps enseignant peut refuser d'effectuer des gestes médicaux, car il ne se sent pas de le faire ou qu'il n'arrive pas à gérer l'élève à besoin particulier ET le reste de la classe en même temps ?

Ces gestes sont en principe des gestes usuels faits par les proches de l'enfant. Un-e enseignant-e ne peut pas être accusé d'avoir mal effectué un geste, sauf s'il-elle avait l'attention de nuire bien évidemment.

L'enseignant-e doit être d'accord de le faire et être formé par un médecin ou l'infirmier-ère scolaire, cela doit être noté dans le BSP. En cas de désaccord, il faut trouver un tiers qui accepte de le faire: enseignant-e d'une classe parallèle, parents très proches et très disponibles, assistant-e à l'intégration, etc. Si l'enseignant-e est dans l'inconfort avec une situation, il-elle ne doit pas hésiter à contacter sa direction ou le service médico-infirmier scolaire.

Peut-on donner un médicament à un élève si les parents nous en informent avant et qu'il est dans son sac ?

Non, il faut une ordonnance médicale. L'étiquette de la pharmacie est le reflet de l'ordonnance.

Est-ce qu'un téléphone des parents avant de donner un médicament qui n'est pas dans la pharmacie scolaire couvre l'enseignant-e en charge de l'enfant ?

Il n'y a pas de médicament donné sans BSP, ordonnance ou posologie sur la boîte. L'enseignant-e ne sera pas couvert s'il-elle sort de ce cadre sauf dans le cadre des camps ou des sorties où du paracétamol peut être donné (se référer au protocole écrit sur la fiche technique).

Est-ce à l'enseignant-e de changer ou de nettoyer un élève souffrant d'énurésie ou d'encoprésie ?

Ceci est à définir lors de l'établissement du BSP, cela peut aussi relever du soutien d'un-e assistant-e à l'intégration.

Y a-t-il une même réponse au niveau cantonal sur la présence ou non à l'école avec des maladies comme la varicelle, la conjonctivite ou le comportement à adopter en présence de poux ?

La responsabilité de déterminer si un enfant peut ou non fréquenter l'école est du ressort exclusif du médecin chez lequel l'enfant a consulté. La présence ou non de l'enfant à l'école dépend de son état général. Sa présence en classe doit être bénéfique pour lui: il doit être capable de profiter de l'enseignement et ne pas nécessiter de surplus de soins de la part de l'enseignant-e.

La responsabilité de déterminer si un enfant peut ou non fréquenter l'école est du ressort exclusif du médecin chez lequel l'enfant a consulté.

En pratique, il n'y a que très peu de maladies pour lesquelles un enfant doit être dispensé d'école. La varicelle en bon état général, la conjonctivite bactérienne et les poux ne nécessitent pas une éviction. Pour toutes questions, il est important de s'adresser à l'infirmier-ère ou au médecin scolaire.

Ce sujet vous intéresse et vous avez encore des questions ? Nous mettrons bientôt en consultation le document avec l'entier de nos questions sur ce thème sur le site <https://avep1.spu-ud.ch>.

Daphné Ravera, AVEP1

UN BILAN DES ACTIONS SPV

Après cette période de crise, il était important pour la SPV de faire un bilan de ses actions durant les mois de mars à juin 2020. Un regard critique était nécessaire pour les évaluer et les ajuster. Ainsi, la SPV a pris un temps pour l'analyse en juillet 2020. Pour rappel, tous les documents et prises de position se trouvent sur la page spéciale spv-vd.ch/pratique/coronavirus.

Afin d'établir ce bilan, le Comité cantonal SPV s'est appuyé sur les avis de ses membres et des comités de ses associations professionnelles. Car il ne faut pas oublier que la SPV existe, en premier lieu, grâce à ses membres. Ainsi, le Comité cantonal SPV a décidé de traiter plusieurs thématiques: la pertinence de l'action SPV, la défense et l'accompagnement des membres, la défense de l'école, les relations avec ses partenaires et sa communication.

Pour consolider son analyse, la SPV s'est appuyée sur plusieurs enquêtes. Premièrement les enquêtes flash de la SPV. Ces dernières étaient prioritairement adressées membres SPV, contactés par courriel. Dans une faible mesure des non-membres SPV ont également répondu en raison du partage de l'enquête. La SPV a également pris en compte l'enquête effectuée auprès de tous les membres des comités des associations professionnelles SPV. Pour finir, une discussion avec les comités et au sein du Comité cantonal a permis de mettre une touche qualitative à cette analyse.

Pertinence de l'action SPV

Au niveau global, deux éléments donnent des indications intéressantes (voir graphiques 1 et 2).

Le Comité cantonal conclut que l'action de la SPV a été bonne, voire très bonne, car plus de 80 % des personnes ayant répondu la jugent pertinente.

Défense et accompagnement des membres

Dans les faits, la SPV a produit un certain nombre d'éléments pour défendre et accompagner les membres. Elle a

proposé des foires aux questions, envoyé un courrier commun avec les deux autres syndicats (SSP et SUD) à la cheffe du Département et publié cinq communiqués de presse entre le 20 mars et le 19 mai (voir graphiques 3 et 4).

En regard de ces résultats, le Comité cantonal considère que la SPV a rempli son rôle de défense et d'accompagnement de ses membres. De plus, la SPV a reçu des dizaines de courriels de remerciements pour son action. À noter qu'elle a également reçu, durant toute la durée de la crise, quatre démissions pour désaccord relatif aux actions SPV. En même temps, il y a eu une vingtaine d'adhésions lors des actions fortes (enquêtes, prises de position...).

Défense de l'école

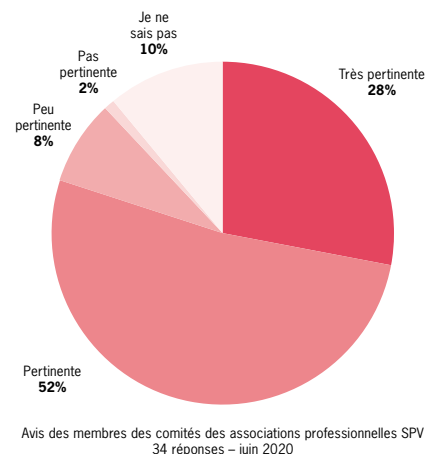
Pour le Comité cantonal, le point le plus important est la recommandation initiée par la SPV et soutenue par les trois syndicats (SSP, SUD et SPV) ainsi que l'association des parents (Apé-Vaud). Cette prise de position pédagogique a été largement appréciée par les collègues qui n'avaient pas à ce moment de consignes claires de la part du Département. De plus, réussir dans ce contexte si particulier à mettre d'accord l'entier des syndicats et les parents n'était pas une mince affaire. Mais la situation l'exigeait et les associations ont pris leurs responsabilités.

Relations avec ses partenaires

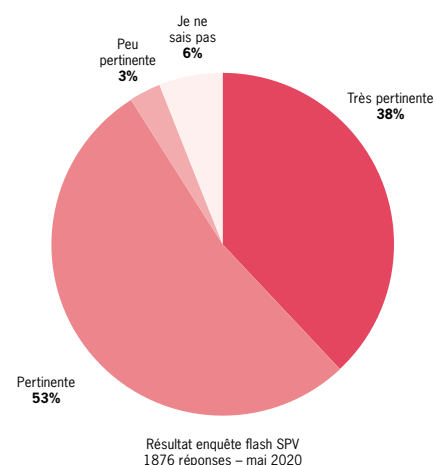
La SPV a défini comme partenaires les instances suivantes: le DFJC, les autres syndicats, les associations SPV.

En ce qui concerne le DFJC, la SPV a eu des contacts avec ce dernier par téléphone ou par visioconférence. Malgré

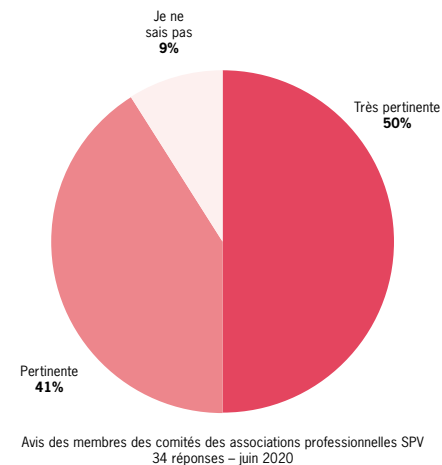
1 Comment jugez-vous la pertinence globale de l'action de ces instances ces dernières semaines dans le domaine scolaire ?



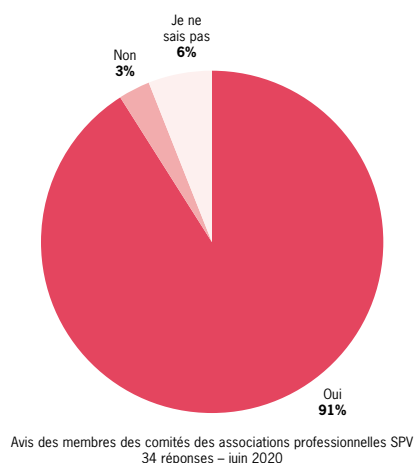
2 Durant la crise, comment jugez-vous la pertinence de l'action SPV ?



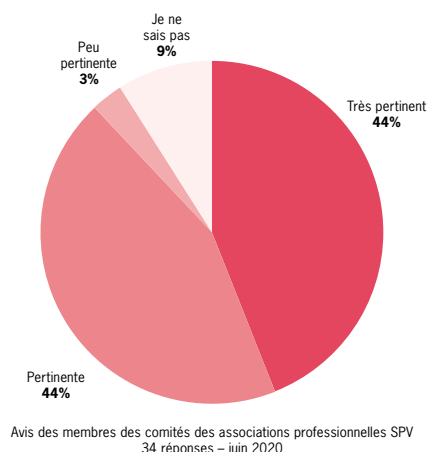
3 Durant la crise, comment jugez-vous la pertinence de l'action SPV relative à la défense de ses membres ?



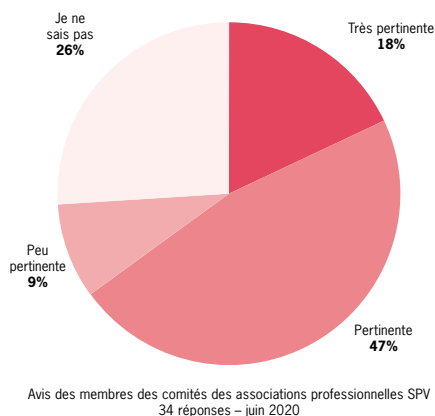
4 Durant la crise, avez-vous eu l'impression d'être soutenu-e par la SPV?



5 Durant la crise, comment jugez-vous globalement la communication de la SPV?



6 Durant la crise, comment jugez-vous l'action de la SPV dans la presse?



certains moments de tension, la SPV a pu tout de même transmettre ses positions au Département.

Comme indiqué plus haut, la SPV a pu travailler avec SSP et SUD sur plusieurs points. La SPV relève que cette période a permis de consolider les liens avec les autres syndicats. Les « recommandations pour l'enseignement à distance » en sont un bel exemple.

Par contre, le Comité cantonal constate qu'il n'a pas eu assez de relations avec les comités des associations professionnelles. Cet élément est ressorti lors du bilan avec les comités en juin 2020. Il a été relevé qu'il avait été difficile pour le Comité cantonal de consulter les comités tant les délais étaient courts. Cette remarque, et critique légitime, a été entendue par le Comité cantonal et ce point devra être corrigé durant les prochains mois.

Communication (voir graphique 5)

Selon les membres des comités, la communication de la SPV est jugée pertinente. Par ailleurs, les documents produits ont également été jugés pertinents (environ 80 %) par les mêmes personnes. Pour rappel, la SPV a communiqué de plusieurs façons: cinq communiqués de presse, une dizaine de courriels à tous les membres, deux lettres au DFJC, le Majuscules et les réseaux sociaux (400 abonné-e-s supplémentaires pour la page SPV Facebook).

Toutefois, il était nécessaire pour le Comité cantonal d'évaluer l'action de la SPV dans la presse, car en cette période exceptionnelle, la SPV a été très fortement sollicitée par celle-ci: plus d'une trentaine

d'interventions ont été effectuées par la SPV (presse écrite, presse radio et presse TV) (voir graphique 6).

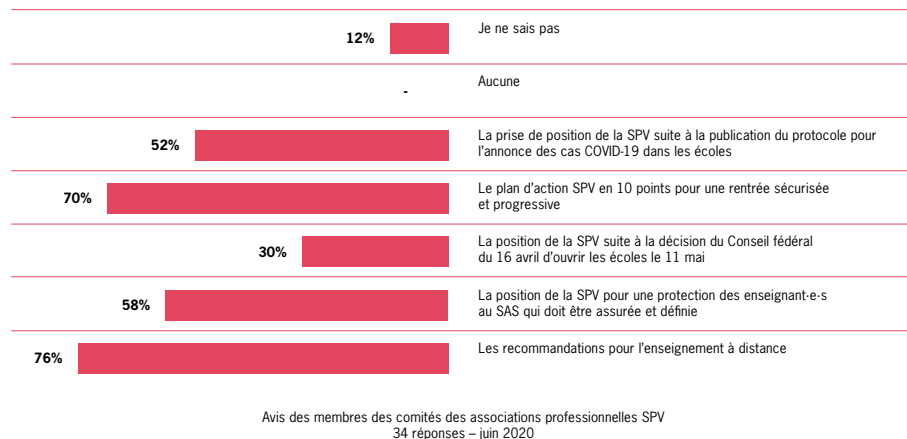
Même si 65 % considèrent l'action de la SPV dans la presse comme pertinente, le Comité cantonal n'est pas totalement satisfait de ces éléments et a discuté avec ses associations afin de comprendre et améliorer ce processus. C'est pour cette raison que la question suivante a été posée. (voir graphique 7)

Sans surprise, la prise de position relative à la décision du Conseil fédéral du 16 avril d'ouvrir les écoles le 11 mai a été la moins soutenue par les comités des associations. En effet, cette prise de position a tout de suite été cataloguée par la presse comme étant controversée. De plus, le traitement de cette prise de position par un média en utilisant un titre accrocheur tout en tronquant une phrase de la SPV a laissé perplexe le Comité cantonal. Il regrette que le traitement de cette prise de position ait pu donner une image biaisée de la profession. Suite à cela, le Comité cantonal a décidé de mettre en place une procédure lors de la publication d'une nouvelle prise de position que l'on pourrait potentiellement qualifier de « controversée ».

En conclusion, en s'appuyant sur l'avis de ses membres et de ses comités, la SPV retire un bilan positif de ses actions pendant cette crise. Cet exercice d'analyse a permis de relever les points qu'elle doit encore améliorer. Le Comité cantonal s'engage donc à perfectionner ses actions durant les prochains mois.

Gregory Durand

7 Durant la crise, avec quelle(s) prise(s) de position SPV étiez-vous totalement en accord?



UN PETIT RETOUR SUR LES ENQUÊTES FLASH

Afin de connaître l'avis de ses membres durant cette période de crise sanitaire, la SPV a proposé quatre enquêtes flash. Elles ont rencontré un succès certain et la SPV a pu s'appuyer sur les éléments qui en sont sortis pour défendre des propositions auprès du DFJC.

Dès le début de la crise, la Société pédagogique vaudoise avait décidé de demeurer aux côtés de ses membres. Pour ceci et pour connaître l'avis des collègues, le Comité cantonal a donc proposé des enquêtes flash durant ces mois particuliers.

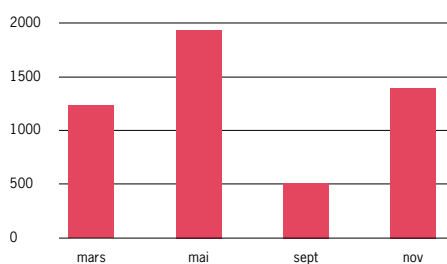
La SPV a décidé de cet outil, certes perfectible, afin d'écouter et de prendre des nouvelles des enseignant·e·s. Il permet en effet d'avoir rapidement l'avis des membres et d'autres collègues pendant ces mois.

De plus, ces enquêtes ont été proposées par courriel aux membres SPV et sur la page Facebook de la SPV. Avec le recul, il apparaît que ces enquêtes anonymes ont permis d'avoir un plus grand nombre de répondant·e·s et donc une meilleure représentativité des orientations que les enquêtes pouvaient dégager.

Nombre de répondants

Avec une moyenne de plus 1200 réponses, les enquêtes flash ont rencontré un vif succès. Seule celle du mois de septembre n'a pas obtenu un grand nombre de réponses. Notre hypothèse est que le mois de septembre était une période assez calme du point de vue sanitaire et que l'enquête ne faisait pas écho aux problématiques quotidiennes vécues sur le terrain.

Nombre de répondant·e·s



Il est également intéressant de relever qu'un nombre important de commentaires ont été déposés. En particulier en mars et mai, près de 50 % des répondant·e·s ont laissé un commentaire. Le Comité cantonal pense que ces enquêtes répondaient bel et bien à un besoin des membres et qu'elles ont permis à un grand nombre d'entre eux de s'exprimer.

Évolution des réponses à certaines questions au fil des mois

Avec ces quatre enquêtes flash, la SPV a pu percevoir l'évolution de certaines thématiques au fur et à mesure des mois. Le niveau d'anxiété en lien avec la situation COVID-19 a pu être questionné durant trois enquêtes. Et il apparaît clairement que celui-ci a diminué entre mai et septembre. Malheureusement, il a sensiblement augmenté en novembre, très certainement en lien avec la situation sanitaire que la Suisse a connue à ce moment-là.

Un autre élément significatif est la question des renvois des élèves présentant des symptômes. Après avoir demandé au Département une procédure claire sur ce sujet, on peut penser que la mise en place de cette dernière a permis une meilleure gestion du renvoi de certains élèves.

Quelques avancées grâce aux enquêtes:

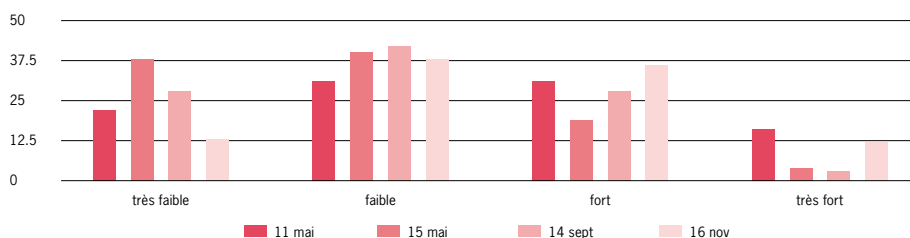
- La prise en compte de la difficulté du renvoi des élèves;
- La prise en compte des difficultés liées aux conditions sanitaires;
- La prise en compte des difficultés rencontrées par certains élèves durant le semi-confinement.

Quelques points qui n'ont pas (encore) convaincu le DFJC:

- La prise en compte de l'expérience des demi-classes,
- La prise en compte de l'état de santé des enseignant·e·s. **Gregory Durand**

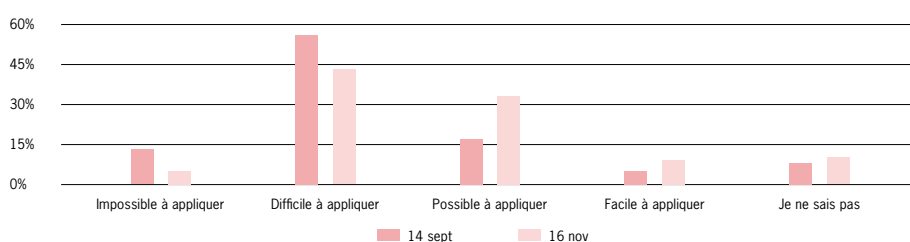
Niveau d'anxiété en lien avec la situation COVID-19

Quel est votre niveau de stress/d'anxiété actuel en lien avec la situation Covid-19?



Renvoi des élèves

Comment jugez-vous la faisabilité au quotidien du renvoi des élèves présentant des symptômes ?



UN HÉRISSON AU JARDIN

Dans le jardin potager de l'école, une surprise attendait cet après-midi de septembre les élèves d'une classe de 3P et leurs enseignantes: en soulevant le coffre à outils pour le déplacer, ils ont découvert un hérisson qui nichait là. Involontairement, ils avaient dérangé ce petit mammifère nocturne.



Un nouveau refuge pour le hérisson du jardin avec une caisse en bois et un peu de paille.

« Il faudrait lui construire une nouvelle maison », proposent immédiatement les élèves. Après avoir consulté quelques pages de conseils sur internet (le site de la Salamandre¹ est, comme toujours, une vraie mine d'or), la classe décide de fabriquer un nouveau refuge pour le hérisson du jardin, avec une caisse en bois et un peu de paille. Les enfants ajoutent un récipient d'eau et quelques croquettes pour chat: les hérissons ont besoin de beaucoup de calories pour se préparer à l'hibernation.

Ce projet offre l'occasion aux enseignantes d'aborder, de manière très concrète, des questions liées au développement durable: un jardin bio, sans pesticides et produits chimiques, favorisera la présence du hérisson, qui se montera très utile aux plantations en mangeant chaque nuit nombre de limaces et escargots. Avec lui, plus besoin de granules pour éloigner les gastéropodes! Les élèves ne sont désormais plus dégoûtés par les vers qui vivent dans la terre. Au contraire: ils les observent avec intérêt, conscients de leur importance pour l'écosystème du jardin.

Voilà donc la maison à hérisson installée. Reste à espérer que notre petit animal l'adoptera et s'y sentira bien!

Mélanie Leresche

¹ <https://ecole.salamandre.net/article/cinq-mois-avec-le-herisson/>

BRÈVE

Fonction publique vaudoise: quoi de neuf en 2021?

Alors que la Suisse a accepté en septembre dernier l'introduction d'un congé paternité fédéral de 10 jours, le Grand Conseil vaudois, à une très courte majorité, vient d'accepter le passage à 20 jours du congé paternité des employé.e.s de l'État de Vaud. Cette avancée vers l'égalité entrera

en vigueur pour toute naissance dès le 1^{er} janvier 2021. Les modalités de mise en œuvre doivent encore être déterminées, mais elles seront a minima alignées sur les dispositions fédérales, soit la possibilité de prendre ce congé dans un délai de 6 mois après la naissance de manière compacte ou en répartissant ces jours. La SPV, qui s'était engagée en faveur de la votation fédérale sur ce thème, se réjouit de cette avancée sociale importante, tout en regrettant que l'amendement permettant d'ajouter les 10 jours de congé fédéraux aux 20 jours proposés ait été refusé par les député.e.s.

En matière de salaire, l'indice du coût de la vie à la fin octobre 2020 ayant diminué de 0,6 %, le Conseil d'État a annoncé qu'aucune indexation des salaires n'aura lieu en janvier 2021. En outre, au 1^{er} janvier, les rentes AVS mensuelles augmenteront de 10 francs pour la rente minimale et de 20 francs pour la rente maximale. En conséquence, la déduction de coordination CPEV sera légèrement réduite et les personnes qui ont atteint le maximum de leur classe verront leur salaire net légèrement augmenter (la cotisation CPEV se calcule sur le salaire brut diminué de la déduction de coordination).

YF

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact

info@spv-vd.ch
021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies DR, Mélanie Leresche

Ont participé au numéro

Mélanie Leresche, Daphné Ravera,
Gregory Durand, Yves Froidevaux

Maquette, mise en page

Tassilo
Correction Corinne Grandjean
Impression PCL, Lausanne
Tirage 2600 exemplaires

AGENDA



MERCREDI 13 JANVIER 2021

Séances Retraites

VENDREDI 12 FÉVRIER 2021

1^{ères} Assises du sport vaudois

MERCREDI 21 AVRIL 2021

Forum pédagogique

JEUDI 3 JUIN 2021

AD SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2020, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I

ESV enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEAC association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil

AAVI Association des assistant-e-s vaudois-es à l'intégration

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE

SANTÉ! ET À L'ANNÉE PROCHAINE!

École en santé, promotion de la santé, enquête sur le burn-out, prévention du stress... La question de la santé des acteurs de l'école n'a jamais été aussi débattue. Le «réseau école 21» vient d'ailleurs de publier un long pavé sur les «critères de qualité pour une école en santé et durable», alors que l'alliance RADIX lance «L'école en action – Prévention du stress au travail» en Suisse romande. Dans le secteur privé, on voit émerger les «chief happiness officers» ou responsables du bonheur dans l'entreprise. Finalement, la question est de savoir si la santé du personnel devient une vraie priorité pour les décideurs ou s'il s'agit de gesticulations des communicants, de plus en plus influents et présents tant dans le secteur privé que dans l'administration publique.

Dans les faits, pour nos collègues, c'est d'abord le fonctionnement de l'école qui doit offrir des garanties en matière de santé des professionnel-le-s qui y œuvrent quotidiennement. Pour la SPV, plusieurs facteurs sont essentiels pour favoriser la qualité de la vie professionnelle au sein de l'école vaudoise.

Même si c'est une évidence, l'impact des actions et du style de gestion de la hiérarchie revêt une importance fondamentale en matière de qualité des conditions de travail sur le terrain. Pour notre canton, ceci est valable depuis la tête du Département jusque dans le management des établissements. À ce niveau, on sait que certains facteurs permettent de prévenir l'épuisement professionnel comme par exemple le fait de donner du sens à sa mission professionnelle, le sentiment que son avis est écouté, une véritable reconnaissance de l'engagement et des réussites de chacune et chacun, mais aussi la capacité d'aborder honnêtement et collectivement les difficultés rencontrées. La formation des cadres scolaires se doit de répondre à ces enjeux, ceci en priorisant le développement des

compétences sociales et relationnelles. À ce propos, on peut s'interroger sur la formation FORDIF qui traite sur un seul jour «la question des dimensions humaines du management», à l'instar du cours «visibilité, image et identité de l'établissement»!

La gestion des situations des élèves en grandes difficultés est le deuxième facteur à améliorer en urgence. Les témoignages de collègues épuisés en raison d'un nombre très élevé d'élèves en grande difficulté scolaire et/ou comportementale continuent à se multiplier. Si la mise en œuvre du projet 360° dans les établissements devait se traduire par une sur-bureaucratization de la gestion de ces situations, on peut alors éprouver les plus grandes craintes pour ces collègues déjà fragilisés. L'accès aux institutions, même avec une volonté politique d'intégration, doit être facilité pour les situations qui mettent l'école en échec malgré toutes les ressources apportées.

Enfin, sur une question plus conjoncturelle, l'école à l'ère Covid ne peut fermer les yeux sur les difficultés supplémentaires d'apprentissage rencontrées par de nombreux élèves. Si les absences des élèves et des enseignant-e-s rendent déjà plus complexes l'avancée dans les apprentissages et l'évaluation, on constate, notamment chez les plus jeunes élèves, la difficulté d'apprendre d'un-e enseignant-e masqué. Si cette année scolaire est exceptionnelle sur le plan sanitaire, elle doit assez être reconnue comme telle sur le plan pédagogique. De la souplesse est nécessaire au niveau du programme et de l'évaluation, des moyens supplémentaires sont indispensables pour le soutien aux élèves en difficulté.

En matière de santé des professionnel-le-s de l'école, il est donc temps de passer de la parole aux actes concrets.

Yves Froidevaux